

Le collectif

« Non aux 2 câbles de 225.000 volts sur la plage de Caroual centre »

Mesdames, Messieurs les Elus (es)

Le projet EOLIEN en baie de SAINT BRIEUC rencontre un certain nombre d'opposants. Le succès des nombreuses réunions publiques organisées par des associations depuis des mois en est la preuve.

Vous n'êtes pas sans ignorer le projet de RTE relatif à l'atterrage des câbles au centre de la plage de Caroual sur la commune d'ERQUY. Les câbles traverseront des zones habitées, une aire de camping-car, un espace de jeux pour enfants, un terrain d'entraînement de football, et passeront en bordure d'une colonie de vacances et de bâtiments d'élevage.

Un peu de bon sens.....

Un Collectif s'est constitué spontanément à la suite de la réunion du 13 décembre 2013 désignant la plage de Caroual comme lieu d'atterrage des câbles. Ce Collectif refuse et s'oppose à ce projet, à cet endroit. Il mettra tout en œuvre pour qu'il ne se fasse pas.

Plusieurs manifestations ont été organisées cet été sur le site de Caroual et sur la commune d'ERQUY. Plus de 6000 signatures ont été recueillies depuis début juillet sur notre pétition « **CONTRE l'atterrage de 2 câbles de 225 000 volts sur la plage de CAROUAL** »

L'attitude du représentant de RTE, ainsi que son discours ne nous rassurent pas du tout, bien au contraire.

Les éléments que nous possédons notamment sur les risques encourus par les riverains, les plagistes, camping caristes, jeunes et anciens, nous amènent à faire valoir le principe de précaution. Nous vous rappelons que l'AFFSET devenue depuis ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) « *recommande par précaution de ne plus installer ou aménager des bâtiments sensibles (hôpitaux, maternités, établissements accueillant des enfants etc...) à moins de 100 m des lignes de transports d'électricité à très haute tension....elle a même recommandé que les futures implantations des lignes de transport d'électricité à très haute tension soient écartées de la même distance de ces établissements.* »

D'ailleurs Mr BOYADIS directeur de projet RTE reconnaît que les rapports de l'AFSSET « *expriment des interrogations et des recommandations* » mais refuse de les prendre en considération. (Page 6 du CR de la réunion du 13 décembre).

Le conseil général de l'environnement et du développement durable et le conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies ont été chargés de diligenter une mission portant sur les modalités envisageables pour la mise en œuvre des recommandations de l'ANSES.

Cette mission suggère la prise en considération « non seulement des établissements sensibles (écoles primaires et maternelles, crèches ainsi que maternités), mais aussi des bâtiments à usage d'habitation ; les enfants en bas âge séjournant plus longtemps dans leur logement familial que dans les établissements d'accueil de type crèche.

Autres études et recommandations concernant les champs électromagnétiques

Le réseau de distribution électrique en courant alternatif produit un champ électrique et un champ magnétique d'extrêmement basses fréquences.

La question du risque engendré par ces champs électromagnétiques (CEM) sur la santé a fait l'objet de vastes débats et de nombreuses études scientifiques.

Depuis le début des années 2000, un certain nombre d'études épidémiologiques et expérimentales montrent des associations entre l'exposition aux champs magnétiques de très basses fréquences et certaines pathologies. (Leucémie chez l'enfant, maladie d'Alzheimer...)

Ces études concluent à la réalité du risque et à la dangerosité de l'exposition à ces champs électromagnétiques.

Dans le cas des leucémies infantiles le risque serait doublé en cas d'exposition à des champs magnétiques permanents supérieurs à **0,4 micro Tesla (μT)**, valeur largement dépassée sous la plupart des lignes électriques.

Certains pays préconisent un seuil de 0,2 μT et certains organismes de recherche recommandent un seuil de 0,05 μT dans les zones de repos.

Le rapport « DRAPER »

Au nombre de ces études se trouve l'étude épidémiologique réalisée par le chercheur G. Draper de l'université d'Oxford et publiée par le British Medical Journal du 4 juin 2005.

Selon cette étude, comparée aux enfants qui vivent à plus de 600 mètres d'une ligne à la naissance, les enfants vivant à moins de 200 mètres ont un risque relatif de leucémie de 1.69.

Pour ceux nés à des distances comprises entre 200 et 600 mètres, le risque relatif est de 1.23 (de 1.02 à 1.49)

Ces données révèlent une variation significative du risque de leucémie infantile en fonction de la distance de la ligne. Les enfants ayant vécu à la naissance à proximité (de 0 à 600 mètres) sont exposés à un risque réel induit par ces lignes.

Le rapport Bio-initiative

Le 31 août 2007, le Bio Initiative Working Group a rendu public un rapport (<http://bioinitiative.org>) détaillant les preuves scientifiques que l'exposition aux CEM des lignes à haute tension est responsable de centaines de nouveaux cas de leucémie infantile chaque année aux Etats-Unis et à travers le monde.

Les beaux discours de Monsieur BOYADIS ne nous satisfont pas et le risque est beaucoup trop important pour que nous laissons ce projet se réaliser à cet endroit.

Nous demandons que le trajet du câble soit réétudié de façon à éviter les zones habitées les zones très fréquentées par les touristes ainsi que la proximité des bâtiments d'élevage.

Nous ne pouvons admettre que CAROUAL ait été choisi comme site d'atterrissage pour des raisons uniquement économique sans autre considération. Principalement le parking est l'emplacement idéal pour accueillir les chambres de jonction. Nous estimons que le principe de précaution doit prévaloir sur ces considérations économiques.

Mesdames Messieurs les Elus (es)

Nous aimerions connaître votre position

Sur le choix qui a été fait de Caroual (secteur habité) comme lieu d'atterrage du câble,

Sur les préconisations de l'AFSSET

Sur le principe de précaution de façon général et son application au cas particulier que nous évoquons ici.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre Blog <http://eolienneserquy.canalblog.com/> . Dans notre Facebook vous remarquerez la liste des amis de notre collectif et des abonnés, vous constaterez que la presse régional, mais surtout national suit de près notre « combat ».

Nous publierons sur notre Blog la liste des destinataires de ce mail, la liste des réponses, et le cas échéant les réponses que vous nous ferez.

Salutations Distinguées

Le Collectif

**« Non aux 2 câbles de 225.000 volts sur
la plage de Caroual centre »**